



# Déclaration de l'IFLA sur l'accord commercial anti-contrefaçon

La Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA) est le porte-parole mondial de la communauté internationale des bibliothécaires. Les bibliothèques jouent un rôle essentiel pour développer un accès équitable à l'information et à l'expression culturelle tout en assurant un respect des principes du droit d'auteur et des lois de leurs pays. L'IFLA est aussi très attachée aux principes de la liberté d'accès à l'information et à la croyance qu'un accès universel et équitable à l'information est vital pour le bien-être social, éducationnel, culturel, démocratique et économique des personnes, des communautés et des organisations.

Dans ce contexte, l'IFLA comprend et admet le rôle que le droit d'auteur joue dans la création et la dissémination de l'information dans le monde. L'IFLA reconnaît que le droit d'auteur accorde aux créateurs et aux fournisseurs de contenu certains droits à l'exploitation commerciale de l'information et de l'expression culturelle, mais croit aussi que ces droits économiques exclusifs doivent être équilibrés par des limitations et des exceptions raisonnables ainsi qu'un accès au domaine public afin de permettre une société civile vibrante. Le droit d'auteur doit fournir un équilibre honnête et profitable entre les besoins des usagers de l'information et de la société et les impératifs commerciaux des créateurs et des fournisseurs de contenu. Dans cet esprit, l'IFLA est inquiète des négociations récentes non transparentes sur l'accord commercial anticontrefaçon (ACTA) qui menacent l'équilibre du droit d'auteur. L'IFLA croit que le meilleur forum pour ces discussions est l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pour assurer la participation des nombreuses parties prenantes de ce problème important.

Tandis que l'IFLA et la communauté internationale des bibliothèques recommandent des efforts internationaux pour combattre la contrefaçon commerciale, spécialement dans des situations où cette contrefaçon place la santé publique et la sécurité en danger, L'IFLA est profondément troublée par les rapports qui émergent des négociations actuelles sur l'ACTA. Ces rapports suggèrent que les objectifs d'ACTA et ses méthodes mettent en danger l'équilibre du droit d'auteur et entrent sérieusement en conflit avec l'obligation pour les bibliothèques d'assurer un accès équitable à l'information et à l'expression culturelle.

Le 25 janvier 2010, les délégués de l'Australie, du Canada, de l'Union européenne, le Japon, la Jordanie, le Mexique, la Maroc, la Nouvelle Zélande, la République de Corée, Singapour, la Suisse, les Émirats Arabes unis et les États-Unis se réunirent à Mexico pour le septième round des négociations ACTA. En dépit des nombreuses demandes des législateurs, de la presse et du public pour que les délégués à ACTA rompent avec leur passé et conduisent les négociations en public, la réunion est restée fermée et le texte de l'accord est resté secret.

L'IFLA et ses membres sont très inquiets du secret extrême entourant les négociations

de l'ACTA et du manque total de transparence des procédures, du financement et des priorités de l'ACTA, ce qui est sans précédent pour une norme s'appliquant à une activité présente dans toutes les nations démocratiques. Les problèmes en question ont de nombreuses facettes et doivent être discutés de façon ouverte et honnête à l'OMPI, lieu approprié pour ces sujets.

L'IFLA et la communauté internationale des bibliothèques demandent un débat robuste et ouvert sur l'ACTA. Ce débat exige que le financement soit divulgué et que la discussion soit conduite ouvertement au sein de l'OMPI. Nous approuvons les législateurs de certains pays qui ont demandé la même chose et nous encourageons les législateurs d'autres pays à proposer que les termes de l'ACTA soient révélés et que les négociations soient conduites en public.